



Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés asbl

vivre travailler et décider ensemble



## Le Vivre-ensemble au cœur de la politique communale

Le 7 février 1992, à Maastricht, 12 pays européens signaient le traité sur l'Union Européenne qui, entre autres, a ouvert la voie au droit de vote pour tous les citoyens de l'UE au niveau local. 31 ans après, le Luxembourg a finalement mis fin aux dérogations obtenues à l'époque.

L'abolition de la clause de résidence pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, en juillet dernier, fait que, au niveau des droits politiques locaux, tous les résidents – qu'ils soient Luxembourgeois, ressortissants de l'Union Européenne ou ressortissants de n'importe quel autre pays – peuvent participer aux suffrages communaux sans restriction. De noter que, si le Luxembourg a tardé à mettre les citoyens européens à pied d'égalité, il est à l'avant-garde en ne faisant pas de distinctions entre européens et ressortissants de pays tiers. Le 11 juin 2023 auront lieu les premières élections communales au Grand-duché, lors desquelles il n'y aura plus de discriminations pour pouvoir participer.

Avec la démographie qui est celle du Luxembourg, les questions du Vivre-ensemble doivent être au centre de la discussion et de l'action politique. Force est de constater que ce débat est mené rarement de façon rationnelle et objective. Consciente du défi que constitue l'accueil et l'intégration des étrangers au Luxembourg, l'ASTI a mené une réflexion avec ses membres et au sein de son Conseil d'Administration, avec l'objectif de présenter des propositions concrètes aux partis politiques luxembourgeois, en vue des élections locales.

Les revendications, que l'ASTI a déjà eu l'opportunité de discuter de vive voix avec les partis qui ont accepté de la rencontrer<sup>1</sup>, se divisent en 3 grands thèmes : immigration, asile et Vivre-ensemble.

C'est sur les questions du Vivre-ensemble que les communes ont un rôle primordial. A commencer par l'institutionnalisation d'une culture de l'accueil en son sein. Pour l'ASTI il est aussi nécessaire d'encourager la participation citoyenne, en soutenant la création d'espaces de rencontre, en s'inspirant du concept des tiers-lieux.

Avec la fin de la clause de résidence pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, il y a moins de barrières à la participation politique. Pour l'ASTI, l'incitation des communes aux inscriptions de ses résidents doit être constante. L'ASTI préconise l'abolition des commissions communales consultatives d'intégration, à condition qu'il existe une obligation de composition de toutes les autres commissions communales qui reflète la composition de la population.

---

<sup>1</sup> CSV, DP, LSAP, Déi Gréng, ADR, Déi Lénk, Piraten.

### ASTI

association sans but lucratif reconnue d'utilité publique

RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000



Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés asbl

vivre travailler et décider ensemble



En matière d'immigration, une compétence nationale, la marge de manœuvre des communes est réduite. L'ASTI a néanmoins identifié deux mesures concrètes : le renforcement de la formation des agents communaux sur le droit de l'immigration et sur l'interculturalité, et la construction de logements locatifs, entre autres pour le séjour temporaire de migrants nouvellement arrivés.

Si pour l'immigration les communes n'ont pas de compétences explicites, dans le cas de l'asile, leur action est plus que souhaitable. Et, si parmi elles, beaucoup prennent la question au sérieux, d'autres font une politique de l'autruche ou hésitent à s'engager. L'ASTI préconise que chaque commune accueille obligatoirement un nombre de réfugiés, et ceci en fonction de leurs moyens respectifs. Moyens qui doivent être aussi consacrés à mettre à la disposition de tous les enfants présents sur le territoire de la commune les mêmes offres de l'éducation formelle et non-formelle.

Le bien Vivre-ensemble se vit en premier lieu au niveau local. Il est alimenté et favorisé par des politiques pro-actives, qui tiennent en compte les besoins et les intérêts de toute la population qui y vit et travaille. Raison de plus pour que le plus grand nombre participe aux élections communales du 11 juin 2023.

L'ASTI saisit l'occasion pour lancer cet appel :

- aux citoyens étrangers résidant au Luxembourg de s'inscrire sur les listes électorales communales, sans plus attendre, le dernier délai étant le 17 avril ;
- à tous les acteurs de la participation politique, (État, communes, partis politiques, associations, etc...) à mener une vraie campagne d'information et de sensibilisation envers les ressortissants étrangers pour qu'ils s'inscrivent ;
- aux partis politiques afin qu'ils intègrent des candidats étrangers sur leurs listes et les fassent participer pleinement aux instances de leur parti.

Déterminons ensemble notre avenir ! Nous bénéficions tous des effets positifs de la démocratie si une majorité d'habitants s'intéresse et participe à la prise de décisions.

**Luxembourg, le 7 février 2023**

**ASTI asbl**



Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés asbl

vivre travailler et décider ensemble



Annexe : Revendications de l'ASTI en vue des élections communales du 11 juin 2023

---

**ASTI**

*association sans but lucratif reconnue d'utilité publique*

*RCS Luxembourg F5199*

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000